



Action Gatineau vous présente son programme adopté lors du congrès tenu en mai 2017. Il a été élaboré lors de trois forums sectoriels et de consultations en ligne, mobilisant des centaines de militants bénévoles qui ont à cœur la qualité de la vie dans leur milieu. Ces forums portaient sur la participation citoyenne, le développement durable et économique, la culture, le patrimoine et l'identité. Les 137 résolutions issues de cet exercice ont été discutées lors des forums puis adoptées en congrès.

La ville de Gatineau vit un contexte particulier par la présence de la fonction publique fédérale, qui attire des professionnels et des familles de l'extérieur. Un des défis du gouvernement municipal est donc d'offrir une qualité de vie exceptionnelle afin de retenir ces nouveaux arrivants sur son territoire. Le programme d'Action Gatineau, toujours perfectible, s'inscrit dans cette démarche d'excellence.

Les résolutions ont été regroupées sous six rubriques, concernant autant les services traditionnels liés à la propriété que les services à la personne, souvent plus complexes parce que partagés avec les gouvernements provincial et fédéral. Plusieurs résolutions s'intéressent à la gouvernance de la ville, sa gestion, et sa fiscalité, à l'aménagement du territoire, au transport, ainsi qu'au développement social et économique.

On trouvera enfin plusieurs résolutions qui abordent la qualité de vie, la démocratie et la citoyenneté. Elles concernent la culture, la mise en valeur du patrimoine sous toutes ses formes et l'identité. Si toutes les résolutions visent à faire de Gatineau une ville exemplaire, c'est la culture, l'innovation, la créativité des artistes qui invitent les citoyens à s'engager aux côtés de l'administration municipale pour construire la ville dont ils rêvent. C'est donc un programme ambitieux et mobilisateur qu'Action Gatineau propose à la population, car il repose sur la participation généreuse de nombreux militants bénévoles.

Adrian Corbo, Vice-président  
Responsable du programme

## **I. Services aux citoyens et qualité de vie**

*Les membres d'Action Gatineau considèrent que le rôle des municipalités québécoises a beaucoup évolué au cours des dernières décennies et que l'offre de services est maintenant constituée de deux pans tout aussi importants l'un que l'autre : les services à la propriété et les services à la personne. Ces deux aspects de l'action municipale sont complémentaires et fondamentaux pour générer de la qualité de vie et doivent être reflétés dans les décisions de l'appareil municipal.*

### **Résolution 1.01**

Que la ville de Gatineau favorise la décentralisation/déconcentration de ses services, notamment en donnant plus de pouvoir aux directions des Centres de services pour améliorer la cohérence de l'action municipale sur le terrain, la rapidité de réponse aux citoyens et aux citoyennes et le respect des réalités locales.

### **Résolution 1.02**

Que la ville de Gatineau soit un exemple de ville sécuritaire et investisse davantage dans les mesures de prévention.

### **Résolution 1.03**

Que la ville de Gatineau revoie sa politique de gestion des matières résiduelles pour améliorer la gestion des déchets ultimes, par exemple en étudiant la faisabilité d'implanter des usines de transformation des déchets résiduels et de traitement des eaux usées en sources d'énergie.

### **Résolution 1.04**

Que la ville de Gatineau encourage son service de police à former davantage de policiers et policières communautaires pour les préparer à répondre adéquatement aux besoins des personnes fragilisées ou en détresse (itinérantes, intoxiquées, affectées par des troubles de santé mentale, etc.).

### **Résolution 1.05**

Que la Ville de Gatineau investisse dans un plan de construction de nouveaux arénas pour les secteurs de Hull, Aylmer et Buckingham / Masson-Angers pour remplacer les infrastructures désuètes et répondre aux nouveaux besoins créés par la croissance démographique.

### **Résolution 1.06**

Que la Ville de Gatineau élabore un plan financier à long terme dédié aux services à la personne afin d'évaluer les besoins en investissements dans les infrastructures communautaires pour répondre aux besoins créés par la croissance démographique.

### **Résolution 1.07**

Que la Ville de Gatineau évalue la possibilité de permettre l'accès aux centres communautaires à proximité des parcs jusqu'à 22h en période estivale.

### **Résolution 1.08**

Que la Ville de Gatineau maintienne les services de camps de jour afin de permettre aux familles de bénéficier d'un service de qualité à prix abordable.

### **Résolution 1.09**

Que la Ville de Gatineau développe davantage les infrastructures sportives et les sports accessibles à tous les citoyens.

### **Résolution 1.10**

Que la Ville de Gatineau impose l'inclusion d'un pourcentage de logement abordable ou familial, ou encore envisage une mesure compensatoire selon les contraintes pour les nouveaux projets résidentiels, en fonction de leur envergure et de leur emplacement afin d'assurer une offre de logements accessible et diversifiée pour les Gatinoises et les Gatinois.

### **Résolution 1.11**

Que la Ville de Gatineau poursuive l'optimisation des opérations de déneigement afin d'éliminer l'oubli de rues et de trottoirs à déneiger.

### **Résolution 1.12**

Que la Ville de Gatineau, considérant que son Centre sportif est situé dans le secteur Gatineau, tente d'établir une entente avec le Centre sportif de l'UQO, notamment pour offrir aux citoyens des secteurs Hull et Aylmer des programmes d'activité physique accessibles en termes de distance et de coûts, afin qu'ils ne soient pas désavantagés par rapport aux citoyens vivant à proximité des services offerts par la Ville.

### Résolution 1.13

Que la Ville de Gatineau procède à une analyse des besoins des aînés.

### Résolution 1.14

Que la Ville de Gatineau aménage de façon optimale ses lieux publics afin de consolider l'expérience des citoyens et touristes lors de la pratique d'activités et la tenue d'événements.

### Résolution 1.15

Que la Ville de Gatineau et la STO mettent en place des incitatifs visant à sensibiliser et encourager les citoyens et usagers du transport en commun à la propreté des lieux publics.

### Résolution 1.16

Que la Ville de Gatineau allonge la période d'ouverture de ses piscines extérieures et les heures d'ouverture de ses pataugeoires.

## II. Développement durable

*Les membres d'Action Gatineau valorisent une gestion rigoureuse de l'aménagement par un développement axé sur la densification des zones urbaines, la mise en place de mécanismes de protection des milieux naturels ainsi que la valorisation de l'utilisation des transports collectifs et actifs afin d'améliorer la qualité de vie des familles, des personnes retraitées et des jeunes. Notre objectif est de bâtir des communautés plus complètes où il est possible de vivre, travailler, s'amuser et consommer autour de chez soi.*

### A. Transport

#### Résolution 2.01

Que la ville de Gatineau offre un service substantiel, attrayant et accessible en transports collectifs et actifs, qui comprendra en priorité le développement d'un réseau cyclable utilitaire, efficace et sécuritaire, et qu'elle vise à réduire sa dépendance aux combustibles fossiles notamment en électrifiant son parc automobile et son réseau de transport en commun.

### **Résolution 2.02**

Que la Ville de Gatineau et la STO prennent les mesures nécessaires pour améliorer le transport en commun de Labrosse vers l'extrême est de la ville.

### **Résolution 2.03**

Que la Ville de Gatineau et la STO favorisent un système sur rails pour le développement du transport en commun dans l'ouest.

### **Résolution 2.04**

Que la Ville de Gatineau et la STO favorisent le corridor Taché-Chemin d'Aylmer pour l'implantation du système sur rails en plus de prévoir l'intégration d'une bande cyclable unidirectionnelle protégée par une bordure, ainsi qu'un corridor cyclable nord-sud sur le chemin St-Raymond ou à partir du futur village urbain du Plateau afin de bien desservir les citoyens résidant au nord du boulevard des Allumettières.

### **Résolution 2.05**

Que la Ville de Gatineau revoie à la baisse les délais de déneigement des trottoirs et des voies cyclables des artères principales afin de favoriser le transport actif.

### **Résolution 2.06**

Que la Ville de Gatineau bonifie et étende le réseau cyclo-piétonnier utilitaire à partir des liens existants en ajoutant les aménagements appropriés, continus, directs et sécuritaires, sur les principaux corridors liant les destinations locales et inter-secteurs.

### **Résolution 2.07**

Que la Ville de Gatineau favorise l'installation de bollards sur les voies cyclables longeant les routes d'une vitesse moyenne de 50 km/h ou plus.

### **Résolution 2.08**

Que la Ville de Gatineau augmente la tarification de ses stationnements, en particulier ceux au centre-ville, afin qu'elle dépasse éventuellement d'au moins 15 % le prix du laissez-passer régulier de la STO.

### **Résolution 2.09**

Que la Ville de Gatineau soutienne, lorsque souhaité, la mise en place de comités Ville-citoyens dans les districts afin de travailler à la mise en place de solutions durables pour les problèmes de congestion routière.

### **Résolution 2.10**

Que la Ville de Gatineau favorise l'émergence de projets de transport collectif alternatifs afin d'améliorer la desserte en dehors des heures de pointe.

### **Résolution 2.11**

Que la Ville de Gatineau offre une vignette de stationnement de nuit l'hiver pour visiteurs.

### **Résolution 2.12**

Que la Ville de Gatineau adapte sa réglementation aux principes de l'économie collaborative afin de permettre un partage des espaces de stationnement existants conforme au zonage.

### **Résolution 2.13**

Que la Ville de Gatineau développe en priorité lors de l'élaboration des règlements de concordance à son schéma d'aménagement révisé, des outils réglementaires afin de faire appliquer le principe du partage d'espaces de stationnement entre les commerces à proximité des axes structurants de transport en commun.

### **Résolution 2.14**

Que la Ville de Gatineau procède à une cartographie des plaintes enregistrées au service 311 afin de localiser les enjeux en matière de stationnement et, plus largement, de lieux de transit jugés problématiques par les citoyens qui formulent des plaintes.

### **Résolution 2.15**

Que la Ville de Gatineau procède, sur la base des données disponibles, à la création d'une carte interactive indiquant la répartition géographique de tous les lieux privés et publics d'accidents routiers ayant impliqué au moins un piéton ou un cycliste.

## **B. Aménagement**

### **Résolution 2.16**

Que la ville de Gatineau mette en place un comité de suivi et de mise en œuvre du schéma d'aménagement. Le comité sera formé de personnes incontournables pour le succès du schéma (gens d'affaires, citoyens et citoyennes, société civile, STO, etc.). Le comité aura pour mandat d'évaluer la progression dans l'atteinte des objectifs du schéma et de s'assurer d'un dialogue continu entre la Ville et les acteurs sur le terrain.

### **Résolution 2.17**

Que la ville de Gatineau freine l'étalement urbain en planifiant son développement à l'échelle de la ville plutôt que par secteur ou par aire de marché, et ce en donnant clairement la priorité au redéveloppement et à la densification dans le présent schéma d'aménagement.

### **Résolution 2.18**

Que la ville de Gatineau s'urbanise par un aménagement qui permet une continuité du réseau écologique et qui combine développement et protection du territoire.

### **Résolution 2.19**

Que la ville de Gatineau maximise l'utilisation de plantes et d'arbres fruitiers dans ses aménagements paysagers.

### **Résolution 2.20**

Dans le cadre de la politique de densification, que la ville de Gatineau s'assure que la construction des futurs bâtiments respecte l'échelle humaine et le bâti historique, par leur hauteur et leur gabarit.

### **Résolution 2.21**

Que la Ville de Gatineau prévoie la conception et l'adoption d'une charte ambitieuse de l'écoquartier pour encadrer cette appellation et permettre la planification de quartiers véritablement respectueux de l'environnement et générateurs de milieux de vie de qualité. De plus, que cette Charte comprenne, selon les milieux d'intervention (secteurs centraux et existants versus secteurs périphériques et vacants) et les critères pris en compte, une classification selon le niveau de performance.

### **Résolution 2.22**

Que la ville de Gatineau crée des places publiques, des rues piétonnières et des espaces verts au cœur des zones d'habitation qui favorisent une vie de quartier rassembleuse et inclusive, visant notamment le verdissement des cours d'école et la création de parcs-écoles.

### **Résolution 2.23**

Tout comme pour le secteur du centre-ville, que la Ville de Gatineau considère la pertinence et la possibilité de concevoir des programmes particuliers d'urbanisme pour les principaux noyaux urbains tels que les noyaux urbains d'Aylmer, de Gatineau (La Cité) et de Buckingham. Ces outils de planification pourraient entre autres prévoir l'inclusion d'incitatifs pour l'établissement de nouvelles familles.

### **Résolution 2.24**

Que la Ville de Gatineau oblige l'usage de plans de rues quadrillés pour les nouveaux développements tout en instaurant des mesures concrètes pour prévenir les excès de vitesse (ex : bollards, sorties de trottoirs, etc.).

### **Résolution 2.25**

Que la Ville de Gatineau abroge toute obligation quant au minimum d'espaces de stationnements pour les bâtiments commerciaux et résidentiels.

### **Résolution 2.26**

Que la Ville de Gatineau, dans le cadre de réfections majeures, prévoie des aménagements pour améliorer la sécurité autour des axes de transport collectif et actif, et s'assure du développement optimal de liens piétonniers conviviaux en accord avec le principe de « rue complète » favorisant l'accessibilité universelle.

### **Résolution 2.27**

Que la Ville de Gatineau étende à tous les anciens centres-villes et aux zones axées sur le transport en commun un programme de subvention pour la construction domiciliaire afin de favoriser leur densification tout en établissant des critères précis de protection de l'environnement, du patrimoine et de la désignation de quartier.

### **Résolution 2.28**

Que la Ville de Gatineau établisse une « Charte du piéton » incluant le principe de « rue complète » favorisant l'accessibilité universelle et statuant l'infrastructure minimale



pour les piétons (ex: fontaines, poubelles, traverses, éclairage, etc.) selon le débit de piétons et la configuration du quartier, ainsi que des pratiques de comptage des flux piétonniers.

### **Résolution 2.29**

Que la Ville développe un mécanisme réglementaire pour encadrer les futurs changements au projet particulier d'urbanisme centre-ville en incluant une consultation publique préalable obligatoire.

### **Résolution 2.30**

Que la Ville de Gatineau incite fiscalement la construction de logements à plus de 3 chambres et de logements sociaux et communautaires dans les zones où ceux-ci sont peu présents.

### **Résolution 2.31**

Que la Ville de Gatineau, avec ses partenaires du territoire, se donne l'objectif d'être une « Ville nourricière » en:

- a) poursuivant ses efforts de soutien à l'agriculture urbaine;
- b) mettant à disposition ses véhicules sous-utilisés pour le transport de denrées vers ses partenaires de la sécurité alimentaire;
- c) maximisant l'utilisation de plantes comestibles dans ses espaces verts;
- d) facilitant l'agriculture à petite échelle sur ses terrains publics;
- a) poursuivant le développement des jardins communautaires universellement accessibles et soutenant les comités citoyens qui les administrent.

### **Résolution 2.32**

Que la Ville de Gatineau maximise l'utilisation des arbres malades abattus sur son territoire, notamment pour ses aménagements urbains.

### **Résolution 2.33**

Que la Ville de Gatineau travaille de concert avec la Ville d'Ottawa à l'ouverture d'un nouveau pont interprovincial par la réhabilitation du pont Prince-de-Galles pour le transport en commun et actif.

### **Résolution 2.34**

Que la Ville de Gatineau oblige les propriétaires d'espaces de stationnement à implanter des corridors piétons sécuritaires.

### **Résolution 2.35**

Que la Ville de Gatineau se dote d'une « Vision Zéro », c'est-à-dire une vision visant l'élimination à la source des risques de blessures graves et de décès pour tous les usagers de la route. Cette vision devra régir les manières de faire de tous les acteurs en sécurité routière.

### **Résolution 2.36**

Que la Ville de Gatineau adopte un règlement de zonage pour contrer l'ouverture de nouveaux commerces offrant de la malbouffe autour des écoles primaires et secondaires.

### **Résolution 2.37**

Que la Ville de Gatineau mette de l'avant un programme d'inspection préventive des immeubles ayant fait l'objet par le passé de requêtes en salubrité ou se situant dans des quartiers dont le parc de logement est vieillissant, et qu'elle étudie la faisabilité d'émettre des licences de location afin de statuer sur l'état d'habitabilité d'un logement avant qu'un propriétaire puisse mettre ou remettre à louer un logement.

### **Résolution 2.38**

Que la Ville de Gatineau revoie sa réglementation afin de permettre la deuxième unité d'habitation (mini ou micro-maison).

### **Résolution 2.39**

Que la Ville de Gatineau vise la densification universellement accessible des anciens quartiers centraux en élaborant, avec toutes les parties prenantes, des Programmes particuliers d'urbanisme (PPU) et des Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) identifiant les défis d'aménagement de même que les stratégies pour dynamiser l'occupation territoriale.

### **Résolution 2.40**

Que la Ville de Gatineau, par le biais d'acquisitions foncières stratégiques ou encore l'usage d'outils réglementaires d'urbanisme appropriés, procède à la consolidation et la

requalification des anciens quartiers centraux, en concordance avec les orientations de la Ville.

#### **Résolution 2.41**

Que la Ville de Gatineau et la STO mettent en oeuvre l'ensemble des recommandations du plan quinquennal de développement de l'accessibilité universelle 2015-2019.

### **C. Environnement**

#### **Résolution 2.42**

Que la Ville de Gatineau adopte une politique audacieuse de lutte aux changements climatiques et que celle-ci influence le prochain plan d'action de la politique environnementale.

#### **Résolution 2.43**

Que la Ville de Gatineau, en collaboration avec la commission consultative sur l'environnement et le développement durable, simplifie les formulaires et la reddition de compte associée au Fonds vert.

#### **Résolution 2.44**

Que la Ville de Gatineau revoie les critères du Fonds vert afin de maximiser l'impact sur la réduction des gaz à effets de serre et la protection de l'environnement naturel.

#### **Résolution 2.45**

Que la Ville de Gatineau, en consultation avec ses partenaires spécialisés dans les meilleures pratiques en gestion des matières résiduelles, oblige le ramassage des matières recyclables et compostables aux commerces, logements multiples, institutions et industries en les accompagnant pour en assurer et faciliter l'implantation.

#### **Résolution 2.46**

Que la Ville de Gatineau assure le succès et dresse un bilan des réalisations du Plan d'action 2014-2018 de la politique environnementale, puis fasse un suivi sur les éléments non-réalisés.

### **Résolution 2.47**

Que la Ville de Gatineau remplace une partie du sel de déglacage par du sable et d'autres produits de déglacage écologiques. Qu'elle vise la diminution générale de l'épandage de produits de déglacage afin d'économiser et de limiter les effets négatifs sur les plantes et l'eau.

### **Résolution 2.48**

Que la Ville de Gatineau allonge les périodes d'ouverture des écocentres et fasse la promotion des points de dépôts privés pour certains produits (électronique, produits domestiques dangereux, etc.). Qu'elle étudie la possibilité d'instaurer une journée de collecte des déchets domestiques dangereux dans les quartiers une fois par année.

### **Résolution 2.49**

Que la Ville de Gatineau reconduise son programme d'usage agricole de ses boues municipales.

### **Résolution 2.50**

Que la Ville de Gatineau amorce une réflexion pour l'implantation d'une usine de biométhanisation.

### **Résolution 2.51**

Que la Ville de Gatineau lance une campagne de sensibilisation à propos des îlots de chaleur et qu'elle mette en œuvre les meilleures pratiques visant à les réduire.

### **Résolution 2.52**

Que la Ville de Gatineau se dote de normes de réflexion de la chaleur par les toits dans une optique de réduction des îlots de chaleur.

### **Résolution 2.53**

Que la Ville de Gatineau utilise davantage de plantes vivaces et frugales afin de réduire l'entretien de ses zones verdies.

### **Résolution 2.54**

Que la Ville de Gatineau, afin d'encourager la participation citoyenne et non dans le but de réduire ses coûts, permette à ses citoyens de prendre en charge l'aménagement d'espaces verts sur ses terrains ou sur les emprises municipales.

### **Résolution 2.55**

Que la Ville de Gatineau se dote de normes de perméabilité lors de la construction et de la réfection de rues et de stationnements afin de diminuer la pression sur le réseau d'égouts pluviaux.

### **Résolution 2.56**

Que la Ville de Gatineau adopte des normes de design des rues inspirées des meilleures pratiques dans l'optique d'améliorer la sécurité, l'accessibilité universelle et la convivialité (arbres, trottoirs, voies cyclables, amincissement des voies pour automobiles, etc.), et qu'elle priorise les rues commerciales et axes de transport en commun pour leur implantation.

### **Résolution 2.57**

Que la Ville de Gatineau utilise les nouveaux revenus liés à la taxation des stationnements pour financer le transport actif et collectif accessible.

### **Résolution 2.58**

Que la Ville de Gatineau, à l'instar de Brossard et de Montréal, bannisse les sacs de plastique à usage unique de son territoire. Qu'elle bannisse les bouteilles de plastique à usage unique par la suite.

### **Résolution 2.59**

Que la Ville de Gatineau, vu le coût important que représente le traitement de l'eau dans son budget, accélère dans la mesure du possible la réduction des fuites d'eau dans le réseau.

### **Résolution 2.60**

Que la Ville de Gatineau sensibilise la population, les entreprises, les institutions et autres intéressés aux avantages économiques et écologiques d'une réduction substantielle de la consommation d'eau potable.

### **Résolution 2.61**

Que la Ville de Gatineau valorise et promeuve l'utilisation des couches lavables en accordant aux familles une subvention à l'achat d'un lot de couches équivalente à la dépense que représente pour la Ville l'enfouissement d'une tonne de couches jetables.

### **Résolution 2.62**

Que la Ville de Gatineau rétablisse et promeuve un programme de distribution gratuite du compost.

### **Résolution 2.63**

Que la Ville de Gatineau rétablisse et promeuve un programme de subvention à l'achat de baril de récupération d'eau de pluie.

### **Résolution 2.64**

Que la Ville de Gatineau entame le travail de réhabilitation du Parc de la Baie par l'entremise d'un plan directeur et qu'elle associe les diverses communautés de la Ville (citoyens, services municipaux, promoteurs d'événements) à la démarche.

### **Résolution 2.65**

Que la Ville de Gatineau mette en valeur l'accès aux rivières sur son territoire et leurs différents attraits en s'assurant que les usagers d'embarcations non-motorisées puissent en profiter autant que les usagers d'embarcations motorisées.

## **III. Culture, patrimoine et identité**

*Les membres d'Action Gatineau croient que la culture joue un rôle de premier plan dans l'essor d'une ville. L'identité et la qualité de vie de la population s'affirment lorsque les villes mettent en valeur leur histoire, leur patrimoine et encouragent la production, la diffusion et la consommation des produits de leurs artistes et de leurs artisans. Il en découle un sentiment de fierté et d'appartenance qui stimule l'entrepreneuriat et la vie communautaire.*

### **Résolution 3.01**

Que la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine et le Comité consultatif d'urbanisme ainsi que leurs services respectifs soient mobilisés dans une action conjointe pour favoriser la revitalisation des cœurs de villages et des quartiers dégradés de la ville.

### **Résolution 3.02**

Que la ville de Gatineau explore de nouvelles sources de financement pour mettre en œuvre une stratégie de développement culturel destinée à faire de son territoire un pôle urbain qui témoignera de l'histoire et de la culture de sa population.

### **Résolution 3.03**

Que la Ville de Gatineau investisse les fonds nécessaires pour assurer le développement des bibliothèques Lucy-Faris et Guy-Sanche afin de répondre aux besoins créés par la croissance démographique.

### **Résolution 3.04**

Que la Ville de Gatineau investisse dans un plan de revitalisation des bibliothèques de proximité permettant de rendre les endroits plus attrayants et prêts à accueillir l'impact positif d'un centre culturel/bibliothèque centrale.

### **Résolution 3.05**

Que la Ville de Gatineau lance le processus de planification pour l'implantation d'une Bibliothèque centrale au centre-ville et, pour en définir le concept, qu'elle favorise une démarche concertée animée par un comité de coordination incluant des représentants de la Ville, de l'Université du Québec en Outaouais, du CEGEP, des commissions scolaires, de la communauté des affaires et des citoyens de son territoire.

### **Résolution 3.06**

Que la Ville de Gatineau lie la construction de la Bibliothèque centrale à des projets de nature culturelle et artistique afin d'assurer la complémentarité de l'offre actuelle de services culturels et ne pas dédoubler les initiatives des secteurs associatifs et privés.

### **Résolution 3.07**

Que la Ville de Gatineau entame une réflexion sur un programme de prêt ou de location d'œuvre d'art de la collection municipale et qu'elle diffuse la liste des œuvres disponible sur son site web.

### **Résolution 3.08**

Que la Ville de Gatineau cible et investisse dans quelques monuments pour honorer la mémoire d'individus ou groupes ayant marqué l'histoire de la région, par exemple les Allumetières.

### **Résolution 3.09**

Que la Ville de Gatineau évalue la possibilité de renommer certains parcs et d'autres lieux publics afin de donner une plus grande place aux femmes et aux autochtones dans notre toponymie.

### **Résolution 3.10**

Que la Ville de Gatineau crée un groupe de travail qui, s'inspirant de la loi sur le patrimoine, proposera des mesures concrètes afin d'intervenir auprès des propriétaires d'immeubles à valeur patrimoniale vides, dans des états vétustes ou laissés à l'abandon.

### **Résolution 3.11**

Que la Ville de Gatineau appuie les démarches visant à regrouper les institutions muséales de la région au sein d'un musée d'histoire de l'Outaouais.

### **Résolution 3.12**

Que la Ville de Gatineau favorise la remise en état des édifices du patrimoine industriel vétustes.

### **Résolution 3.13**

Que la Ville de Gatineau soutienne la mise en valeur des particularités de ses quartiers ainsi que la tenue d'activités artistiques culturelles et sociales au sein des quartiers en collaboration avec les associations de résidents, les sociétés d'histoire et les regroupements d'artistes et de gens d'affaires.

### **Résolution 3.14**

Que tout permis de construction d'un bâtiment résidentiel ou commercial de 1 000 000 \$ et plus émis par la Ville de Gatineau soit assujéti à la politique d'intégration des arts à l'architecture et l'environnement selon la grille d'évaluation en cours. La construction d'un bâtiment ou d'un site comprend son agrandissement et sa restauration. Elle comprend également le réaménagement et sa réparation qui aurait pour objet d'en modifier la vocation.

### **Résolution 3.15**

Que la Ville de Gatineau confie à la Commission des arts, de la culture, des lettres le mandat de concevoir un événement biennal autour de la thématique du papier, en collaboration avec les entreprises de l'industrie de papier de son territoire.

### **Résolution 3.16**

Que la Ville de Gatineau cite le Quartier du Musée à titre de quartier patrimonial et développe des outils informationnels sur l'histoire du quartier.



### **Résolution 3.17**

Que la Ville de Gatineau n'autorise que la construction de bâtiments proportionnels et intégrés dans des quartiers existants et qu'elle participe à la préservation des bâtiments ayant une valeur patrimoniale élevée.

### **Résolution 3.18**

Que la Ville de Gatineau travaille en collaboration avec les organismes patrimoniaux au développement de circuits patrimoniaux ainsi que de supports médias dans les secteurs historiques de la ville.

### **Résolution 3.19**

Que la Ville de Gatineau crée un groupe de travail composé de représentants de la Société d'histoire de l'Outaouais, de Culture Outaouais, du Service des Arts, des lettres et du patrimoine, de l'Université du Québec en Outaouais, de la commission de développement économique, des associations de résidents et tous organismes pertinents afin de développer des mécanismes de découverte et de mise en valeur des quartiers de la ville.

### **Résolution 3.20**

Que la Ville de Gatineau se dote d'outils pour améliorer et protéger ses paysages.

### **Résolution 3.21**

Que la Ville de Gatineau favorise la reconnaissance patrimoniale des rives de la rivière Gatineau et de la rivière des Outaouais sur son territoire

### **Résolution 3.22**

Que la Ville de Gatineau poursuive ses efforts de rapprochement, de reconnaissance et de collaboration avec la communauté algonquine avec laquelle nous partageons le territoire.

### **Résolution 3.23**

Que la Ville de Gatineau élabore un programme d'art public dédié à ses principales artères commerciales.

### Résolution 3.24

Que la Ville de Gatineau continue de soutenir le sentier culturel dans le centre-ville, au-delà des festivités du 150<sup>e</sup> du Canada, en optimisant le parcours et en investissant dans son aménagement à long terme.

## IV. Saine gestion et fiscalité responsable

*Les membres d'Action Gatineau considèrent que les villes sont les gouvernements les mieux placés pour agir efficacement dans un grand nombre de domaines. La trop grande dépendance à l'impôt foncier et les limites de cette taxe nous poussent à continuer de diversifier les sources de revenus. De plus, Gatineau doit s'assurer que chaque dollar provenant de sa population soit dépensé à bon escient et qu'il procure un bénéfice réel et à long terme sur le plan économique, social ou culturel. Pour y arriver Gatineau doit utiliser sa position stratégique près de la capitale fédérale et la force politique que lui confère sa position de quatrième ville du Québec.*

### Résolution 4.01

Qu'Action Gatineau dépose, avant chaque élection générale, un cadre financier pour informer la population quant aux principes qu'appliquera le parti lors de l'élaboration des budgets municipaux en ce qui concerne la gestion de la dette et les hausses de taxes.

### Résolution 4.02

Que la ville de Gatineau poursuive la lutte politique pour diversifier les sources de revenus municipaux et alléger le fardeau fiscal basé sur la taxe foncière en exigeant en priorité que leur soit cédée une part des revenus de la TVQ.

### Résolution 4.03

Que toute dépense soit faite sur la base des besoins ou sur la base des villages urbains, aucune dépense n'étant étudiée sur la base du territoire des quartiers électoraux ou des secteurs.

### Résolution 4.04

Que la Ville de Gatineau prenne toutes les mesures nécessaires pour faire connaître publiquement les avantages et inconvénients d'éventuelles ententes avec des entreprises à but lucratif et d'économie sociale concernant ses infrastructures.

#### **Résolution 4.05**

Que la ville de Gatineau implante davantage d'outils de mesure de rendement et d'évaluation des programmes et des services, notamment par des analyses comparatives de leurs coûts par rapport à leur propre performance dans le temps et en comparaison avec celle d'autres municipalités.

#### **Résolution 4.06**

Que la Ville de Gatineau mette en place une table de concertation permanente et officielle pour le développement socio-économique rassemblant les partenaires principaux de Gatineau et de l'Outaouais.

#### **Résolution 4.07**

Que la Ville de Gatineau informatise ses communications et transactions avec les citoyens, entreprises et organismes de son territoire (demande de permis, facturation, information, etc.).

#### **Résolution 4.08**

Que la Ville de Gatineau impose une taxe sur les stationnements au centre-ville afin d'encourager les propriétaires à développer leurs terrains.

#### **Résolution 4.09**

Que la Ville de Gatineau, cède la gestion du territoire de la forêt Boucher à un organisme sans but lucratif.

#### **Résolution 4.10**

Que la Ville de Gatineau réserve des fonds pour subventionner des projets visant l'accessibilité universelle dans les lieux publics et commerciaux.

#### **Résolution 4.11**

Que la Ville de Gatineau maintienne sa politique de rigueur budgétaire avec la révision de ses dépenses et de ses services en misant d'abord sur l'optimisation.

#### **Résolution 4.12**

Que la Ville de Gatineau travaille en étroite collaboration avec les organismes communautaires de lutte à la pauvreté et à l'itinérance, en assumant le leadership sur son territoire.

### **Résolution 4.13**

Que la Ville de Gatineau majore la taxe piscine.

### **Résolution 4.14**

Que la Ville de Gatineau fasse la promotion de la location à rabais de ses locaux inoccupés à des OBNL ou des coopératives.

### **Résolution 4.15**

À moins d'entente avec des partenaires, que la Ville de Gatineau augmente le prix de la carte Accès Gatineau pour les non-résidents de façon à refléter la part du compte de taxes d'un contribuable gatinois pour ces services.

### **Résolution 4.16**

Que la Ville de Gatineau module la croissance de la taxe foncière en la substituant par d'autres sources de revenus.

## **V. Ville de développement économique**

*Les membres d'Action Gatineau veulent faire de Gatineau un chef de file en matière de développement économique. Notre position géographique et la composition de la population nous offrent un potentiel incroyable pour faire émerger et attirer des entreprises et des emplois de qualité. La Ville doit poursuivre ses efforts pour faire en sorte d'être à l'écoute des individus et organismes du milieu et travailler en étroit partenariat avec la communauté d'affaires.*

### **Résolution 5.01**

Que la ville de Gatineau procède à une révision en profondeur de la réglementation et des processus administratifs dans une perspective d'allègement et d'efficacité.

### **Résolution 5.02**

Que la ville de Gatineau contribue au développement de pôles d'expertise universitaire et de créneaux industriels de la région de l'Outaouais en adoptant une politique proactive d'utilisation du bois dans la construction résidentielle et commerciale et dans la construction d'édifices municipaux.

### **Résolution 5.03**

Que la ville de Gatineau se dote d'une politique d'appui en faveur de l'économie sociale comme levier privilégié de développement de services de proximité, d'accès à la culture, d'entrepreneuriat et d'innovation; que la ville de Gatineau nomme une personne responsable sur le plan politique de l'économie sociale, mandatée pour assurer l'élaboration d'un plan d'action et sa mise en œuvre.

### **Résolution 5.04**

Que la ville de Gatineau entreprenne un démarchage particulier auprès des personnes immigrantes souhaitant investir afin de les informer des possibilités d'affaires à Gatineau et leur offrir un parcours adapté à leurs capacités et leurs besoins qui facilite le déploiement de leur entreprise.

### **Résolution 5.05**

Que la ville de Gatineau se préoccupe de la diversification de son économie en misant sur ses forces, en soutenant l'accroissement des exportations et les efforts des entreprises gatinoises pour répondre aux opportunités des achats publics, en priorité ceux du gouvernement fédéral où elles sont sous-représentées (à peine 1% en 2013).

### **Résolution 5.06**

Que la ville de Gatineau favorise par tous les moyens mis à sa disposition l'achat local auprès des entreprises de son territoire, particulièrement auprès des entreprises d'économie sociale.

### **Résolution 5.07**

Que la ville de Gatineau vise la « facturation zéro » et maximise les échanges de services et l'utilisation des infrastructures avec les maisons d'enseignement et les commissions scolaires.

### **Résolution 5.08**

Que la ville de Gatineau contribue activement à bâtir une ville du Savoir en intensifiant ses relations avec toutes les institutions d'enseignement sur son territoire.

### **Résolution 5.09**

Que la ville de Gatineau continue d'appuyer les institutions d'enseignement post-secondaire dans leurs démarches visant à élargir et bonifier leur offre de programmes et à se doter de nouvelles installations pour les accueillir.

### **Résolution 5.10**

Que la Ville de Gatineau soutienne la création d'un incubateur et accélérateur d'entreprises en partenariat avec les institutions d'enseignement supérieur sur son territoire.

### **Résolution 5.11**

Que la Ville de Gatineau participe au dialogue entre le milieu entrepreneurial et les institutions d'enseignement supérieur afin de susciter les vocations entrepreneuriales localement.

### **Résolution 5.12**

Que la Ville de Gatineau agisse à titre de «premier client», de laboratoire, et de vitrine technologique pour certains services ou technologies développés sur son territoire afin de faciliter leur commercialisation subséquente.

### **Résolution 5.13**

Que la Ville de Gatineau améliore la connectivité entre les systèmes municipaux et les entreprises, notamment en précisant les règles et en informatisant ses processus.

### **Résolution 5.14**

Que la Ville de Gatineau profite de son positionnement avantageux pour se définir comme destination touristique internationale pour le cyclisme et le ski de fond.

### **Résolution 5.15**

Que la Ville de Gatineau développe un nouveau système de gestion du stationnement sur rue en remplaçant les parcomètres actuels par un système d'horodateurs pouvant être rechargés via une application mobile.

### **Résolution 5.16**

Que la Ville de Gatineau investisse dans les technologies intelligentes et la libération de ses données pour moderniser ses services aux citoyens, notamment en favorisant les "hack-o-thons" annuels.

### **Résolution 5.17**

Que la Ville de Gatineau consolide le virage amorcé afin de changer sa culture et d'intégrer l'approche client auprès des citoyens, entrepreneurs et organismes partenaires.

### **Résolution 5.18**

Que la ville de Gatineau poursuive l'allégement des contraintes administratives et réglementaires, notamment au développement économique et entrepreneurial.

### **Résolution 5.19**

Que la Ville de Gatineau investisse prioritairement dans les aménagements de parcs et le réaménagement de certains secteurs entourant les écoles au centre-ville afin d'y attirer davantage de familles.

### **Résolution 5.20**

Que la Ville de Gatineau rende permanent le Fonds de soutien à l'animation du centre-ville.

### **Résolution 5.21**

Que la Ville de Gatineau mette en place et investisse dans un Fonds de soutien à l'animation des anciens centres-villes.

### **Résolution 5.22**

Que la Ville de Gatineau investisse davantage de fonds dédiés au soutien à la revitalisation et à la mise en valeur des édifices patrimoniaux des anciens centres-villes, notamment par des programmes de subventions à la rénovation des façades.

### **Résolution 5.23**

Que la Ville de Gatineau soit chargée de mettre en place un programme municipal de coopération internationale à long terme, et de coordonner les diverses contributions des partenaires impliqués.

### **Résolution 5.24**

Que la Ville de Gatineau intègre des espaces axés sur l'innovation, notamment de type "FabLab", dans la conception de ses nouvelles bibliothèques.

### Résolution 5.25

Que la Ville de Gatineau maintienne une ouverture à investir dans des événements d'envergure de calibre international au-delà du 150<sup>e</sup> du Canada.

### Résolution 5.26

Que la Ville de Gatineau développe le plein potentiel récréo-touristique des lieux d'intérêt qu'elle réaménage en développant des plans de mise en valeur de ces lieux au bénéfice des citoyens et des touristes.

### Résolution 5.27

Que la Ville de Gatineau se dote d'un règlement d'affichage visant à enrayer les publicités ou représentations sexistes et discriminatoires.

## VI. Démocratie et gouvernance

*Les membres d'Action Gatineau accordent une grande importance à la place accordée aux citoyens dans le débat public et à leur capacité réelle d'influencer les décisions qui sont prises. Il est nécessaire de continuer à valoriser les pratiques qui visent à informer et consulter la population au cours du processus décisionnel. C'est notamment en décortiquant les enjeux, en agissant de façon transparente et en impliquant les citoyens que nous pouvons espérer faire augmenter le faible taux de participation aux élections municipales.*

### Résolution 6.01

Que la ville de Gatineau devienne un chef de file des « villes ouvertes » en rendant disponible et accessible toute information pouvant être divulguée en vertu de la Loi d'accès à l'information, sans que quiconque ait à en faire la demande. Ainsi seront mis en ligne proactivement en priorité : les contrats adjugés par la Ville et ses organismes paramunicipaux, les ajouts modifiant ces contrats, les plans directeurs des infrastructures, l'ensemble des documents relatifs aux commissions et comités municipaux ainsi que les budgets discrétionnaires des personnes occupant un poste électif.

### Résolution 6.02

Que la ville de Gatineau valorise et augmente la participation citoyenne au processus démocratique, qu'elle consulte la population en amont des décisions, lui reconnaisse un pouvoir réel d'influence, qu'elle réserve une place prépondérante aux associations citoyennes, soutienne la création de conseils de quartier, développe un service de



garde lors des séances du conseil municipal ou lors des consultations publiques et qu'elle recoure à toutes les technologies susceptibles de favoriser la participation.

### **Résolution 6.03**

Que la ville de Gatineau instaure un système de gouvernance municipale où l'opposition aura les moyens de jouer son rôle efficacement, notamment en occupant, le cas échéant, la vice-présidence des comités et commissions du conseil municipal, en ayant accès à la même information que les autres élus, en ayant la possibilité d'embaucher à même les budgets actuels du personnel politique ayant pour rôle de rapprocher les gens élus de la population. Que la Ville adopte également une politique qui permet les colistiers.

### **Résolution 6.04**

Qu'Action Gatineau reste indépendant des partis provinciaux et fédéraux pour défendre d'abord et avant tout les intérêts de la ville de Gatineau, peu importe le parti au pouvoir à Ottawa ou à Québec.

### **Résolution 6.05**

Que la ville de Gatineau assure à tous les membres élus du conseil un salaire équivalent, sans bonification par comité, afin qu'ils puissent assumer adéquatement leur rôle et leurs responsabilités politiques : le niveau de ce salaire sera suggéré par une commission indépendante.

### **Résolution 6.06**

Que le maire de Gatineau nomme une personne responsable des relations intergouvernementales et internationales afin d'assurer une représentation régulière et un suivi rigoureux auprès des gouvernements des niveaux supérieurs, ainsi qu'avec les autres villes du Québec, du Canada et du monde.

### **Résolution 6.07**

Que la ville de Gatineau mette en place un mécanisme participatif menant à l'élaboration du budget, notamment en ayant comme objectif de renforcer la participation citoyenne et de sensibiliser et éduquer la population sur les choix financiers auxquels font face les personnes élues au conseil.

### **Résolution 6.08**

Que la ville de Gatineau investisse davantage en développement social pour soutenir le travail des organismes communautaires et des associations de quartier afin de promouvoir la responsabilisation citoyenne et assurer un tissu social dynamique.

### **Résolution 6.09**

Que la ville de Gatineau assume le leadership dans la concertation de ses services avec les personnes du milieu impliquées dans la lutte à la pauvreté et à l'itinérance, notamment en s'assurant que des protocoles soient signés pour favoriser une plus grande collaboration.

### **Résolution 6.10**

Que la ville de Gatineau s'engage davantage aux plans organisationnel et financier avec les organismes d'aide aux personnes âgées afin d'améliorer la qualité et l'accessibilité des services qui leur sont rendus et développer un plan à long terme pour faire face aux défis liés au vieillissement de la population.

### **Résolution 6.11**

Que la ville de Gatineau fasse des efforts importants pour bien desservir la minorité anglophone historiquement présente sur son territoire et que ces efforts se fassent dans le respect de la Charte de la langue française et des autres lois québécoises.

### **Résolution 6.12**

Que la Ville de Gatineau mette sur pied un Office gatinois de consultation publique indépendant.

### **Résolution 6.13**

Que la Ville de Gatineau dote les citoyens d'un droit d'initiative en matière de consultation publique.

### **Résolution 6.14**

Que la Ville de Gatineau fournisse une information complète et transparente aux citoyens afin d'établir des bases communes pour la discussion et pour leur permettre de contribuer plus utilement à la prise de décisions, notamment :

- e) En mettant à jour le Cadre de référence en matière de participation des citoyens aux affaires municipales, qui date de 2005;

- f) En fournissant aux citoyens les balises à l'intérieur desquelles les décisions doivent être prises, et ce pour chaque dossier soumis à consultation (contraintes, ressources, calendrier, marge de manœuvre, etc.).
- g) En fournissant un plan des présentations qui indique à quelle minute sont traités les différents points à l'ordre du jour pour toutes les webdiffusions suite aux séances du conseil municipal.

### **Résolution 6.15**

Que la Ville de Gatineau se dote d'une Charte des droits et responsabilités des citoyens.

### **Résolution 6.16**

Que la Ville de Gatineau investisse dans la création d'un outil de communication ciblé s'adressant aux citoyens, sous la forme, par exemple, d'un journal municipal ou d'une infolettre.

### **Résolution 6.17**

Que la Ville de Gatineau se dote d'outils d'éducation et de sensibilisation des citoyens aux affaires municipales (concepts, enjeux et outils réglementaires).

### **Résolution 6.18**

Que la Ville de Gatineau implique concrètement les citoyens dans le cadre de la mise en œuvre du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) en créant un comité de suivi qui aurait pour rôle de faire un bilan des réalisations et s'assurer de la cohérence des décisions avec les orientations du schéma et des règlements d'urbanisme.

### **Résolution 6.19**

Que la Ville de Gatineau établisse un processus de consultation des habitants du quartier en y organisant une rencontre d'information lors de réfections majeures.

### **Résolution 6.20**

Que la Ville de Gatineau renforce la participation citoyenne aux décisions budgétaires en mettant en place un mécanisme de budget participatif.

### **Résolution 6.21**

Que la Ville de Gatineau mette en place des activités publiques d'information sur le budget et le fonctionnement des finances municipales.

### **Résolution 6.22**

Que les élus d'Action Gatineau organisent, minimum une fois l'an, des soirées de rencontre et de consultation des citoyens dans leur district.

### **Résolution 6.23**

Que la Ville de Gatineau facilite la participation citoyenne en mettant en place une halte-garderie durant les séances de consultation publique et lors des séances du conseil municipal.

### **Résolution 6.24**

Que la Ville de Gatineau évalue la possibilité d'offrir le transport en commun gratuit pour participer aux consultations publiques.

### **Résolution 6.25**

Que la Ville de Gatineau bonifie les mécanismes de soutien existants pour faciliter le travail des associations de résidents et leur donner un réel pouvoir d'influence, notamment :

- a) En fournissant une enveloppe récurrente aux associations citoyennes pour développer des projets urbains structurants;
- b) En encourageant le développement du tissu associatif dans les quartiers où cette instance de mobilisation citoyenne fait défaut;
- c) En créant des occasions de rencontres pour les acteurs du milieu associatif afin que ceux-ci resautent, échangent sur leurs pratiques et créent des partenariats;
- d) En assouplissant les règles entourant le déroulement de leurs activités.

### **Résolution 6.26**

Que la Ville de Gatineau, à titre de deuxième pôle d'immigration au Québec, mette en place et coordonne une table de concertation incluant les principaux organismes et institutions locaux oeuvrant à l'accueil et à l'intégration des nouveaux arrivants. Cette table de concertation aura comme mission la planification et le développement intégré des services aux nouveaux arrivants afin de favoriser une meilleure intégration

économique, sociale, politique et culturelle pour leur bénéfice et celui de l'ensemble de la communauté.

### **Résolution 6.27**

Que la Ville de Gatineau réserve au moins un siège citoyen au sein de chacune de ses Commissions.

### **Résolution 6.28**

Que la Ville de Gatineau revoie les plages horaires de certaines commissions et comités afin de faciliter la conciliation travail-famille.

### **Résolution 6.29**

Que la Ville de Gatineau crée deux (2) postes pour des membres permanents experts du domaine de l'aménagement, tels que les architectes, les urbanistes et les architectes de paysage au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).